

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Réfection Toiture Citadelle	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-152118/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-152118	Date 2015-06-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-008-16428	
File No. - N° de dossier QCM-4-37365 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-06-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rochette, Jean	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm008
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2834 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ancien logis des officiers, Citadelle de Québec Côte de la Citadelle, Québec, QC	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE520-152118/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EE520-152118

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

QCM-4-37365

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Page laissée blanche volontairement.

MODIFICATION 002

Titre : RÉFECTION DE TOITURE ET DES CHEMINÉES – ANCIEN LOGIS DES OFFICIERS, CITADELLE DE QUÉBEC

Inclus dans la présente modification :

1. Prorogation de la date de fermeture
2. Questions et réponses 1 à 9

PROROGATION DE LA DATE DE FERMETURE

1. Prorogation de la date de fermeture de l'appel d'offres. La date de fermeture passe du 9 juin 2015 au **11 juin 2015**.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 1 : Nous croyons que les travaux décrits à la section 04 05 00, article 3, 4 et 6, devraient être la responsabilité de l'entrepreneur adjudicataire. Pouvez-vous commenter, s.v.p.?

Réponse 1 : Les vérifications préalables exigées à l'article « 3.3 Examen » relèvent du maçon. L'enlèvement des mitrons et la démolition du recouvrement en béton des couronnements relèvent aussi du maçon parce que ces éléments reposent sur les couronnements en pierre existants.

À l'article « 3.4 Travaux préparatoires », la construction d'étais temporaires pour supporter la charpente du toit pendant les travaux de maçonnerie au-dessus relève de l'entrepreneur général. Toutes les précautions à prendre (ex. : enceintes, équipements de protection, tests, douches) en ce qui a trait aux substances dangereuses de même que la disposition des déchets contaminés (se référer aux sections de la division 2 du devis en environnement) sont également de la responsabilité de l'entrepreneur. Ceci étant dit, le démantèlement des cheminées lui-même devra être effectué par les maçons.

Les travaux indiqués à l'article « 3.6 Mise en œuvre » relève du maçon.

Question 2 : Sur la feuille S3/3, «vue en plan, cheminée proposée », et détails 32 et 33 : Nous aimerions savoir si les conduits de fumée sont enveloppés séparément par un chemisage de brique ou si ces chemisages enveloppent seulement les deux rangées de briques de façon longitudinale.

Réponse 2 : Chacun des conduits de fumée possède son propre chemisage en brique (sur quatre côtés).

Question 3 : Nous croyons qu'il y a incohérence entre les deux articles suivants : section 01 11 01, articles 1.1.2.1 et 1.1.2.2.

Réponse 3 : Les travaux de maçonnerie (ex. : remontage de souche de cheminée, jointoiment, travaux qui nécessitent la cure du mortier) devront se terminer au plus tard le 30 octobre 2015. Par contre, les autres travaux de maçonnerie, incluant le démantèlement des autres souches de cheminées, pourront se poursuivre jusqu'au 15 décembre 2015.

Question 4 : Est-ce que les échafaudages pourront être laissés en place pendant l'hiver?

Réponse 4 : Oui, mais tous les madriers, filets, toiles, autres objets et accessoires pouvant s'envoler ou être arrachés par le vent devront être enlevés et entreposés au sol de façon sécuritaire.

Question 5 : Lors du ménage de l'entretroit, est-ce qu'il sera possible de laisser les morceaux de pierre en place?

Réponse 5 : Non. Comme indiqué à la feuille A7 des plans en architecture, tous les débris, morceaux de pierre lâches, poussière et copeaux de bois doivent être enlevés.

Question 6 : Est-ce que les travaux pourront se poursuivre au-delà du 15 juin 2016?

Réponse 6 : Oui. Les travaux pourront se poursuivre jusqu'au 30 octobre 2016.

Question 7 : Est-ce que les travaux devront absolument être réalisés dans l'ordre indiqué à la feuille A2 des plans en architecture?

Réponse 7 : Il est certain que les travaux devront débuter dans la moitié nord de l'édifice. Tout devra être mis en œuvre pour que ceux-ci soient les plus avancés possible avant l'hiver. Toutefois, la partie qui ne sera pas terminée en 2015 pourra se poursuivre en 2016. Quant aux travaux dans la moitié sud de l'édifice, ils ne pourront commencer probablement qu'à partir de la fête du Travail et devront donc évidemment se poursuivre en 2016. La séquence et le calendrier exacts des travaux seront définis avec l'entrepreneur une fois le contrat octroyé. La priorité est de minimiser le dérangement pour la terrasse du mess des officiers.

Question 8 : Quel est le volume de pierre nécessaire pour reboucher les ouvertures existantes dans le plancher de l'entretroit?

Réponse 8 : Les quantités sont peu élevées et limitées aux endroits indiqués aux feuilles A7 et A8 des plans en architecture. La photo n° 26 à la feuille A32 donne également un bon indice. Les pierres existantes du parement démantelé des souches de cheminées pourront être réutilisées à cette fin.

Question 9 : Quel est le budget du projet?

Réponse 9 : Entre 1 et 5 M\$.

Question 10 : quel moment les travaux d'installation de la couverture en cuivre débuteront-ils?

Réponse 10 : Une partie de ces travaux pourrait possiblement commencer à l'automne 2015, mais la plus grande partie se fera plus vraisemblablement en 2016. Cette réponse est à titre indicatif

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-152118/A
Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-15-2118

Amd. No. – N° de la modif.
002
File No. – N° du dossier
QCM-4-37365

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm008

seulement, car le calendrier précis des travaux établis ne sera établis par l'entrepreneur général qu'une fois le contrat octroyé.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.